



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

Le mardi treize décembre deux mille vingt-deux à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué le mercredi sept décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle Maison Neuve à Brétigny sur Orge, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,

Cœur d'Essonne Agglomération : G. KERVRAN, E. JANIN, M. BETRANCOURT, F. ROUCHY, B. SPOTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, B. FROGER, M. BERTINOT, J. KLEIN, V. BOUDRY, H. AUJALEU, N. GARESSUS, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, F. ARBELET, P-j. LE BEC, J. DELPIC, F. CHOLLEY, V. DABADIE, N. DACHICOURT

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : O. MARCHAU, S. PERDREAU, O. THOMAS, Y. FACHE,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : P. AUDOUIN, L. LARREGAIN, S. DELOGES, M. HAUTEFEUILLE,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN,

Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, P. VERGNIEUX, E. DASSA, G. KAPERSKI, W. BERRICHILLO ; F. VIVAT,

Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Dourdan : P. AUDOUIN, L. LARREGAIN,

Epinay-sur-Orge : O MARCHAU,

Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Forge-les-Bains : P. VERGNIEUX,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, F. SAINT-PIERRE, A. MERRINA,

La-Ville-du-Bois : S. PERDREAU,

Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Marcoussis : O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU,

Nozay : Y. FACHE,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Etaient absents / excusés (titulaires) :

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,

Breux-Jouy : M. PETIT,

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, L. CAYROUSE, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, S. TANGUY, D. ESPRIN, A. LAMOUR, S. COUSIN, A. DOUAILLY, M. DURANTON, P. ROGER, S. RIGAUT, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, J. CARRE, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, B. PANOT, F. SARRAZIN, P. VALLEE, B. DESPREZ, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : F. ALBISSON, E. LAURENT, J. BURON, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : J. SALANON, C. SCHOETTL, C. DROUET, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT,
Dourdan: B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : L. CASTAINGS,
Forge-les-Bains : J. SALANON,
Grand Orly Seine Bièvre : T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, J-m. VILAIN,
Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,
Janvry : C. SCHOETTL,
La Forêt le roi : /
La-Ville-du-Bois : J. CARRE,
Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,
Marcoussis : S. LEGRAND,
Métropole du Grand Paris : : S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, J. BERENGER, L. SAUERBACH,
Montlhéry : C. DUJARDIN, J. GAUCHET,
Nozay : C. FOURNES,
Pecqueuse : C. DROUET,
Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,
Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,
Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Nombre de délégués : 133

Présents: 58 (dont 14 avec double vote)

Quorum : 67

Votants: 58

Assistaient également :

La Direction générale du Syndicat de l'Orge :

Jean-Marc, BOUCHY, Directeur général des services,

Franck BOITTIN, Directeur général adjoint de la direction « Milieux Naturels »

Pascale REINIER, Directrice générale adjointe de la direction « Assainissement »,

Julie DUFOURD, responsable de la direction « Prévention des risques inondation et innovation »,

Pascale SIMONIN, responsable de la direction « Communication et Développement Durable »,

Ann-Alix MICHELET, responsable du service « Juridique, marchés publics et achats »,

PRINCIPALES DÉCISIONS

- Constat de l'absence de quorum
- Séance reportée au 20 décembre 2022

Monsieur François Cholley, Président, ouvre la séance

Il constate l'absence de quorum. La séance est reportée au mardi 20 décembre 2022.

CAMILLE BERTINE, 14^e VICE-PRÉSIDENTE,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION, EST DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE

« Monsieur Cholley indique que par égard pour les personnes présentes, l'ensemble des dossiers sera présenté sans faire de vote formel. »

I. POINTS D'INFORMATIONS

- **Calendrier des instances du 1^{er} semestre 2023, voir pièce jointe.**
- **Information sur les postes non pourvus de vice-Président et de conseillers délégués**

« François CHOLLEY rappelle les départs qui ont conduit aux postes actuellement non pourvus. Il souhaite que les communautés et communes puissent proposer des candidats. Il souhaite également que les équilibres qui avaient été choisis en début de mandat soient maintenus, c'est-à-dire entre petites et grosses communes, amont et aval, Orge et affluents ... »

- **Travaux en cours, un diaporama (joint) présente les principales réalisations**
- **Projet de méthanisation des boues de stations d'épuration**

« François CHOLLEY présente une étude de faisabilité succincte réalisée par GRDF (diaporama joint). Il propose de poursuivre la réflexion en 2023 avec des études plus précises et opérationnelles. Les gains financiers sont à revoir à la hausse et les d'amortissements à la baisse, l'étude ayant été réalisée avant l'augmentation du prix des énergies en 2022.

Olivier THOMAS demande si le méthaniseur peut centraliser d'autres apports, et si oui, la question du transport des déchets sera à considérer.

François CHOLLEY précise que les méthanisateurs ne peuvent recevoir des déchets trop différents. Ici, il sera destiné à recevoir les boues de stations d'épuration. Concernant le regroupant, il sera judicieux de l'étudier et de regrouper les boues de plusieurs stations d'épuration, notamment celles des stations de Fontenay les Briis et du Val Saint Germain, ainsi que celles du S.I.A.L à Briis sous Forges.

Olivier THOMAS alerte sur les procédures administratives, les autorisations d'urbanisme et sur la nécessité de réaliser une enquête publique.

Philippe VERGNIEUX confirme le rôle d'un méthaniseur sur la réduction des gaz à effet de serre, ici le méthane, et l'intérêt des boues résiduelles pour l'épandage agricole.

Bernard SPROTTI appelle à la vigilance sur la nécessité de disposer d'un plan d'épandage adapté pour les nouvelles boues et sur les calculs financiers qui devront intégrer le plafonnement du prix du gaz. »

II. POINTS DE DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL, REPORTES EN SEANCE DU 20 DECEMBRE

1 DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Rapporteur : Sylvie OLLIVIER-HENRY

Ce Comité Social Territorial dont la mise en place est prévue en 2023, sera composé à parité d'élus (3 titulaires/3 suppléants) et de représentants du personnel (3 titulaires/3 suppléants).

Les membres élus suivants sont désignés par le Président :

3 titulaires :

Madame Sylvie OLLIVIER-HENRY (Présidente du CST)
Monsieur Gérard KERVRAN
Monsieur William BERRICHILLO

3 Suppléants :

Madame Camille BERTINE
XXX
XXX

2 postes de suppléants sont à pourvoir, une information aux délégués sera faite en ce sens.

Il est proposé au Comité syndical de procéder à ces désignations.

Délibération reportée en séance du 20 décembre 2022.

2 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Rapporteur : François CHOLLEY

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 est présenté en séance du Comité syndical du mardi 13 décembre 2022.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.

« Le rapport d'orientation budgétaire 2023 (joint) est présenté en séance.

Budget rivière

François CHOLLEY rappelle l'existence du fond vert doté de 2 Md €. Une séance explicative s'est tenue avec le préfet qui a confirmé que les syndicats étaient éligibles. Les services étudient les dossiers qui pourraient être déposés.

Pierre-Jean LE BEC demande des informations sur l'avancement des études d'ouverture de l'Orge à Juvisy.

François CHOLLEY rappelle la programmation de 3 tranches. Le programme d'investissement présenté ne concerne que la première tranche (secteur amont). Après les études de faisabilité déjà réalisées, les études opérationnelles auront lieu en 2023.

Budget assainissement

François CHOLLEY indique qu'en investissement les montants demandés par les services, ou concernant des projets et travaux avancés, sont très importants, et qu'une réduction d'1 M€ net a pu être faite lors d'une réunion de travail récente. »

Délibération reportée en séance du 20 décembre 2022.

4 FUSION DES BUDGETS ASSAINISSEMENT ET COLLECTE ET SUPPRESSION DU BUDGET REGIE

Rapporteur : François CHOLLEY

Le Syndicat de l'Orge gère actuellement 4 budgets

- Le budget principal Rivière M14
- Le budget Assainissement M49
- Le budget Collecte M49
- Et le budget annexe Régie M4

En effet, suite à la fusion des syndicats SIVOA, SIBSO et SIHA, le nouveau Syndicat de l'Orge avait voté par délibération, en date du 21 janvier 2019, la création de 2 budgets distincts pour la gestion des compétences liées aux eaux usées : le budget Assainissement pour les missions TRANSPORT et EPURATION et le budget Collecte pour la mission COLLECTE.

Monsieur FERRANDINI, Trésorier de Ste Geneviève des bois, comptable de la collectivité nous a informé qu'une jurisprudence récente rappelait que la réglementation ne permettait pas de créer plusieurs budgets annexes pour un service unique. Ainsi, toutes les composantes de la gestion de l'assainissement collectif doivent être regroupées au sein d'un même budget. Jusqu'alors, une tolérance dans la pratique permettait cette distinction budgétaire, mais notre collectivité doit se mettre en conformité au 1er janvier prochain, pour le vote du budget 2023.

D'autre part, le budget Régie qui avait pour principal objet d'émettre des factures de maîtrise d'œuvre ou de travaux relatifs à des opérations inscrites dans les budgets Rivière, Assainissement et Collecte faisant l'objet de subventions, sera supprimé au 1er janvier 2023. Dorénavant, afin de valoriser les études et travaux et d'obtenir des financements, le Syndicat réalisera des écritures comptables de « travaux en régie », technique budgétaire qui permettra de sécuriser les procédures.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la fusion des budgets Assainissement et Collecte et d'approuver la suppression du budget Régie.

« Francis VIVAT propose de maintenir une comptabilité analytique pour distinguer les 2 missions.

François CHOLLEY indique qu'il est prévu de différencier les travaux et autres missions fléchées, mais qu'il est toujours approximatif de répartir les frais généraux, le matériel groupé ...

Olivier THOMAS indique que la chambre Régional des Comptes, si d'aventure elle intervenait au Syndicat, demanderait une comptabilité analytique. »

Délibération reportée en séance du 20 décembre 2022.

POINT COMPLEMENTAIRE

BUDGET REGIE : DECISION MODIFICATIVE N°1/2022

Rapporteur : William BERRICHILLO

Afin de préparer la clôture du budget Régie qui sera supprimé en 2023, le comptable public nous demande de passer des écritures comptables de régularisation liées aux déclarations de TVA. Il convient d'inscrire la somme de 5 euros sur la nature 658.

Afin d'équilibrer l'opération, un montant de 5 euros sera soustrait de la nature 6218. Ces opérations n'ont pas d'impact sur l'équilibre du budget.

Chp.	BUDGET REGIE	BP 2022	BS 2022	DM 1 2022	Crédits ouverts
011	Charges à caractère général				0,00
012	Charges de personnel	5 000,00	34 898,71	-5,00	39 893,71
014	Atténuation de produit				0,00
65	Charges de gestion courante			+5,00	5,00
66	Charges Financières				0,00
67	Charges exceptionnelles				0,00
68	Dotations amortissements et provisions				0,00
	Dépenses Réelles de Fonctionnement	5 000,00	34 898,71	0,00	39 898,71

Chp.	BUDGET REGIE	BP 2022	BS 2022	DM 1 2022	Crédits ouverts
002	Résultat reporté		16 412,91		16 412,91
013	Atténuation de charges				0,00
70	Produits des services	5 000,00	18 485,80		23 485,80
74	Dotations et Participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
78	Reprises sur provisions				0,00
	Recettes Réelles de Fonctionnement	5 000,00	34 898,71	0,00	39 898,71

Délibération reportée en séance du 20 décembre 2022.

III. QUESTIONS DIVERSES

« Monsieur CHOLLEY informe les élus que le Comité syndical, en 2^{ème} convocation, se tiendra le mardi 20 décembre 2022 à 18h00, dans les locaux du Syndicat au 19 route de Saint Arnoult à Ollainville, il indique également que s'agissant d'une seconde convocation, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, il sera délibéré valablement quel que soit le nombre de membres présents. »

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 19h30.

La Secrétaire de séance,

Camille BERTINE



SYNDICAT DE L'ORGE

Le Président,

François CHOLLEY



SYNDICAT DE L'ORGE